

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale.

Étaient absentes : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élixa DE POORTER, Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 17 novembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Gaëlle VERJUS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2023/128 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

1) SERVICE ACCUEIL – ÉTAT CIVIL

Pour faire face aux demandes croissantes de délivrance de titres d'identité et afin de réduire les délais de prises de rendez-vous, l'équipe du service Accueil – Etat civil doit être renforcée.

Pour ce faire, le poste d'un 3^{ème} agent pour l'Accueil – Etat civil doit être créé.

2) SERVICE POLICE MUNICIPALE

Le poste du 3^{ème} policier municipal de la collectivité est vacant depuis le 1^{er} octobre 2020 date du départ de l'agent qui l'occupait. Ce poste avait été créé par délibération n°2020/150 du 12 novembre 2020, sur le grade de brigadier-chef principal.

Afin de faciliter le recrutement sur cet emploi, il convient de l'ouvrir également au grade de Brigadier.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant aux nouveaux grades.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

Service Accueil - Etat civil :

- **CRÉE**, pour le service Accueil - Etat civil un emploi permanent d'agent d'Accueil - Etat civil à temps complet (35h hebdomadaires)

Cadre d'emploi des adjoints administratifs :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2^{ième} classe
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

- L332-8 2^o pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Pour le service Police municipale de :

- **SUPPRIME** un emploi permanent de policier municipal à temps complet (35h hebdomadaires).
Grade : brigadier-chef principal.
- **CRÉE** un emploi permanent de policier municipal à temps complet (35h hebdomadaires).
Grades :
 - Brigadier-chef principal
 - Brigadier

Pour le service Finances de :

- **CRÉE** un emploi permanent d'agent du service Finances à temps complet (35h hebdomadaires).
Cadre d'emploi des adjoints administratifs :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2^{ième} classe
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux :

- Rédacteur
- Rédacteur principal 2^{ième} classe
- Rédacteur principal 1^{ère} classe

- **SUPPRIME** un emploi permanent d'agent du service Finances à temps complet (35h hebdomadaires).
Grade : Rédacteur principal 1^{ère} classe
- **DIT** que ces modifications sont effectives au 1^{er} décembre 2023.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 28 novembre 2023

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

La secrétaire de séance

Pierre BIBOLLETTI

Gaëlle VERJUS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 1 DEC. 2023 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 1 DEC. 2023

THÔNES, le - 1 DEC. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLETTI